

SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES ET DU PARTICULIER
EMPLOYEUR : VOTEZ DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021 !

VOYEZ GRAND
VOTEZ CFTC



NOUS SOMMES SYNDICALISTES ET CONSTRUCTIFS | WWW.CFTC.FR

SALARIÉS DES TPE ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR AVEC LA CFTC VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

Les délégués CFTC sont reconnus pour leur **qualité d'écoute**, leur aptitude à la **négociation** et leur **expertise juridique**.

La CFTC est **le syndicat proche de vous**, qui pense qu'il est plus efficace de faire avancer les choses par le dialogue, plutôt que par le blocage stérile.

Dans votre entreprise de moins de 11 salariés **vous pouvez compter sur la CFTC pour défendre vos droits.**

La CFTC négocie vos **salaires** et vos **conventions collectives**, siège aux prud'hommes et participe à la **résolution de vos conflits.**

“ **Votez CFTC pour être bien représentés !** ”

